



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

2 juillet 2019

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-neuf, le 2 juillet, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 27 juin 2019, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17 Pouvoir(s) : 0 Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, BOURGEOIS Martial, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, SAGIE Marcel, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, DESFORGES Philippe, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, MMES CHATELAIN Danièle, DUPRE Céline, PETIT Christine,

Excusés : MME DAVID Gwendoline, M. THOMAS Didier

Secrétaire de séance : Mme DUPRÉ Céline

Ordre du Jour

▪ Intervention des développeurs économiques

Mme Annie LALANDE et M. Philippe AUBRY font un point sur l'Entente Economique du Pithiverais et présente les grands axes du protocole d'accord du Territoire d'Industrie du Pithiverais.

▪ Protocole d'accord du Territoire d'Industrie de Pithiviers

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ou des entreprises au service de l'Industrie et des territoires.

Le territoire de Pithiviers correspondant aux trois communautés de communes (CC de la Plaine du Nord Loiret, CC du Pithiverais et CC du Pithiverais Gâtinais) a été labellisé « Territoires d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018.

Le territoire d'industrie de Pithiviers a donc pour ambition d'offrir aux entreprises un environnement favorable à leur fonctionnement et à leur développement tout en leur facilitant l'adaptation aux mutations technologiques et à l'industrie du futur.

Le plan d'actions du « Territoire d'Industrie » est décliné autour de quatre axes structurants :

AXE 1 – ATTIRER : Renforcer l'attractivité du territoire

AXE 2 – RECRUTER : Favoriser le recrutement des compétences et la formation

AXE 3 – INNOVER : Des entreprises tournées vers l'avenir

AXE 4 - SIMPLIFIER : Développement et implantations d'entreprises

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer sur les bases indiquées ci-dessus le Protocole d'accord du contrat de Territoire d'Industrie de Pithiviers avec l'Etat, la Région, les deux autres Communautés de Communes du Nord Loiret et le représentant des industriels.

▪ Entente Economique : Stagiaire et logiciel de graphisme

Afin de terminer la mise en place de l'observatoire économique du territoire et de préparer les bases d'une stratégie de marketing territorial du Nord Loiret, l'Entente Economique a

dû faire appel à un stagiaire sur une période de 4 mois et se doter d'un logiciel de graphisme performant (pack Adobe).

Le coût estimatif global correspondant s'élève à 4 000,00 € dont :

- 2 990,00 € pour le poste du stagiaire (gratification et frais de déplacement)
- 1010,00 € TTC pour l'abonnement annuel au pack Adobe

Ce montant sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais puis remboursé selon le principe de forfaitisation fixé contractuellement, à savoir 44% pour la CCDP, 40% pour la CCPG et 16% pour la CCPNL.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le recrutement d'un stagiaire aux conditions indiquées ci-dessus ainsi que l'acquisition d'un abonnement au pack Adobe.

▪ Attribution et répartition des sièges communautaires à la nouvelle mandature

L'article L.5211-6-1 du CGCT relatif à la composition de l'organe délibérant d'un EPCI définit les règles d'attribution et de répartition des sièges au sein d'une communauté de communes.

Aussi, à compter de la prochaine mandature en mars 2020, le nombre de siège est fixé à 26.

Un accord local peut être conclu mais ce dernier doit être validé avant le 31 Août 2019.

2 propositions d'accord local sont présentées à l'assemblée : une 1^{ère} proposition avec 32 sièges et une 2^{ème} proposition à 26 sièges.

Un vote à bulletin secret est organisé. Le résultat est le suivant :

DROIT COMMUN : 3 voix

ACCORD LOCAL 26 SIEGES : 4 voix

Accord LOCAL 32 SIEGES : 9 voix

Le conseil communautaire à la majorité des voix décide de fixer à 32 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Bazoches les Gallerandes	1535	6
Outarville	1347	5
Greneville-en-Beauce	688	2
Boisseaux	495	2
Charmont-en-Beauce	371	2
Crottes-en-Pithiverais	339	2
Chaussy	328	2
Erceville	309	2
Tivernon	278	2
Châtillon-le-Roi	276	2
Jouy-en-Pithiverais	271	1
Andonville	235	1
Attray	210	1
Oison	130	1
Léouville	81	1

Cette décision sera soumise aux communes membres pour avis. Afin de conclure cet accord, les délibérations des communes membres devront être adoptées au plus tard le 31 Août 2019

par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse. Cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté. A défaut d'accord, le Préfet fixera à 26 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPNL.

▪ Contrat de ruralité : modification de la demande de subvention

Suite à la confirmation d'attribution de subvention de la Région pour le projet d'une cuisine centrale et d'un restaurant scolaire à Bazoches les Gallerandes, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à modifier la demande de subvention établie le 08 avril 2019 auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité et adopte le nouveau plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
Travaux	712 938.00 €	96 %
Maitrise d'œuvre	19 750.00 €	2 %
OPC	7 000.00 €	1 %
CT - SPS	6 715.00 €	1 %
Total dépenses :	746 403.00 €	100,00%
RESSOURCES :		
DETR 2019 :	223 921.00 €	30 %
Subvention Région	203 201.40 €	27 %
Contrat de Ruralité	170 000.00 €	23 %
Fonds propres	149 280.60 €	20 %
Total des ressources :	746 403.00 €	100,00%

▪ FPIC 2019

Le Président présente le dispositif et le fonctionnement du FPIC. A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter la répartition dite « de droit commun » du prélèvement au titre du FPIC.

Nom Communes	FPIC 2019	Taux contribution de
Andonville	1 529	0,86%
Attray	1 366	0,77%
Bazoches-les-Gallerandes	10 084	5,69%
Boisseaux	2 219	1,25%
Charmont-en-Beauce	2 376	1,34%
Chatillon-le-Roi	1 486	0,84%
Chaussy	1 902	1,07%
Crottes-en-Pithiverais	1 903	1,07%
Erceville	1 659	0,94%
Greneville-en-Beauce	3 749	2,12%
Jouy-en-Pithiverais	1 713	0,97%
Léouville	518	0,29%
Oison	1 003	0,57%
Outarville	8 148	4,60%
Tivernon	1 928	1,09%
Part Communes	41 583	23,47%
CCPNL	135 626	76,53%
TOTAL prélevé	177 209	100,00%

▪ **Décision modificative budgétaire**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la modification budgétaire suivante :

Budget Principal

Chap.014	-	Compte 739223 - FPIC	=	+	626	€
Chap.022	-	Compte 022 - Dépenses imprévues	=	-	626	€

▪ **Convention de partenariat avec le CDOS**

Le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) renouvelle son opération « Vacances Sportives » pour l'été 2019 en proposant initialement 2 périodes d'activités (du 15 au 19 Juillet et du 26 Août au 30 Août 2019). La dernière semaine a été annulée faute d'inscription suffisante.

Il est demandé à la CCPNL une participation financière de 1000 euros pour la 1ère période d'activité. A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le CDOS.

▪ **Modification du tableau des effectifs**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Temps de travail actuel	Nouveau Temps de travail	Date de la modification
Adjoint Animation (C)	19,5/35 ^{ème}	27/35 ^{ème}	01/09/2019
Adjoint Animation (C)	13,5/35 ^{ème}	Suppression	01/09/2019
Adjoint Animation (C)	18/35 ^{ème}	17,5/35 ^{ème}	01/09/2019
Animatrice (B)	31,5/35 ^{ème}	Suppression	01/09/2019
Adjoint Animation (C)	30,5/35 ^{ème}	Création	01/09/2019
Adjoint animation (C)	33/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}	01/09/2019
Adjoint Animation (C)	19,5/35 ^{ème}	32,5/35 ^{ème}	01/09/2019
Adjoint Technique ppal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Suppression	01/09/2019
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	33/35 ^{ème}	Création	01/09/2019

▪ **Versement de subventions de l'AESN à des particuliers**

Suite aux travaux de réhabilitation d'assainissements non-collectifs, le Conseil Communautaire autorise le reversement de subventions perçues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 4 particuliers.

▪ **Recrutement d'un(e) cuisinier(e) au sein de la CCPNL**

Dans le cadre du projet de cuisine centrale et du restaurant scolaire à Bazoches les Gallerandes, le Conseil Communautaire autorise le recrutement d'un(e) cuisinier(e) gérant sur le grade d'agent de maîtrise (cat. B) à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019.

▪ **Participation financière à l'AMI**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de pérenniser l'Atelier Musée de l'Imprimerie (AMI) de Malesherbes, il est proposé de créer un EPCC (Etablissement Public

à Coopération Culturelle) dans lequel y seront représentés les 3 Communautés de Communes (CCPNL, CCDP et CCPG). Cet EPCC aura pour conséquence de faire participer les 3 communautés de communes au déficit de fonctionnement du musée pour un montant de 150 000 euros. Ainsi, la part demandée à la CCPNL serait comprise entre 16 497 € et 11 018.16 € selon une éventuelle participation de la commune Le Malesherbois.

Considérant qu'une prise de décision actuelle est prématurée et voulant laisser le choix aux élus de la prochaine mandature, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas intégrer l'Etablissement Public à Coopération Culturelle de l'AMI et de refuser toute participation financière.

▪ **Appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire de Bazoches**

Dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes (Déplacement de l'école élémentaire au 1^{er} étage du siège communautaire, échange de locaux entre l'école maternelle et l'accueil de loisirs), le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre sur ce projet. Le Président informe l'assemblée qu'il est planifié un début de travaux durant le 2^{ème} semestre 2020 pour un déménagement de l'école élémentaire au 1^{er} étage de l'Hôtel Communautaire au 1^{er} janvier 2021.

▪ **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour les accueils de loisirs extrascolaires**

Suite aux ouvertures des accueils de loisirs cet été, le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnier pendant une période de 12 mois en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre seront créés au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateur.

▪ **Affaires diverses**

- ✓ CIAS : le Président informe qu'un règlement d'attribution des aides facultatives émises par le CIAS est actuellement en cours d'élaboration et sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration à la rentrée.
- ✓ Groupement de commandes - compteurs de sectorisation : Suite aux réponses des communes relative à la proposition de constituer un groupement de commandes pour la pose ou le remplacement de compteurs d'eau, il est convenu que ce groupement de commandes portera uniquement sur l'installation de compteurs nécessaires à l'étude (soit 10 compteurs concernés).

Jean Marc LIROT

Danielle CHATELAIN

Dominique GAUCHER

Patrick CHOFFY

Jacques CITRON

Marcel SAGIE

Céline DUPRE

Martial BOURGEOIS

Pierre ROUSSEAU

Christine PETIT

Daniel POINCLOUX

Alain THUILLIER

Bertrand POISSON

Michel CHAMBRIN

Jean Louis BRISSON

Philippe DESFORGES

